

Madame,
Monsieur,

Je vous fais part de mon incompréhension quant à la prise en charge des frais d'optique par Groupama au titre de mon contrat Santé.

En effet, vous pratiquez un remboursement différencié en fonction de l'opticien choisi.

Vos collaborateurs m'ont confirmé que chez un professionnel partenaire, je pourrais bénéficier d'un meilleur remboursement que chez mon opticien de famille, mais que j'étais libre de choisir.

Libre de choisir quand vous faites du chantage au remboursement? Quelle liberté?

A cotisation égale, j'estime avoir le droit aux garanties prévues au contrat, chez l'opticien de mon choix, partenaire ou non.

Mon opticien m'offre un service personnalisé de qualité que je n'ai pas trouvé chez le partenaire que j'ai visité. De plus, ce dernier est situé plus loin de chez moi, ce qui sous-entend des déplacements pour chaque intervention.

Tout comme j'ai le libre choix de mon assurance, je revendique le libre choix de mes professionnels de santé, dont mon opticien. Vous pourrez vérifier le nombre de contrats souscrits chez vous.

En tant qu'administrateur Groupama, je suis très sensible à la justice et à l'équité.

Je vous prie donc de trouver ci-joint la facture de l'équipement réalisé chez MON opticien et vous demande en tant que MON assureur d'appliquer SANS discrimination les garanties prévues pour les produits définis.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.